



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 12 mars 2019 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec).

Sont présents : Mesdames les conseillères Nancy Pelletier, Gabrielle Labbé et Karine Bérubé
Messieurs les conseillers Marc Deslauriers, Kim Comeau et Mathieu Auclair

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Séguin

Sont aussi présentes : Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Lucie Coallier, greffière

19/03/084 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mars 2019 avec les modifications suivantes :

RETRAIT :

01.11 Subvention (Code 01-2790) – Fonds de développement des communautés – Lettre d'intention de dépôt

AJOUT :

07.9 Règlement numéro 666-8 (Code 07-2500) – Zonage – Modification de la grille des usages et normes de la zone C-27 – Ajout de l'usage « Service de garderie » – Adoption

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/085 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 12 FÉVRIER 2019 À 19 H 30 – APPROBATION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 février 2019 à 19 h 30 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/086 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 5 MARS 2019 À 19 H – APPROBATION**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 mars 2019 à 19 h tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/087 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 30 – DÉPÔT**

DÉPÔT par la greffière du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

19/03/088 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 12 FÉVRIER 2019 À 19 H 30 – DÉPÔT**

DÉPÔT par la greffière du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 février 2019 à 19 h 30 et d'une copie des documents modifiés, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

19/03/089 **DÉLÉGATION DE POUVOIR ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS (CODE 01-2170) – MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – DÉSIGNATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Mathieu Auclair à titre de maire suppléant et de substitut à la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 13 mars au 9 juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/090 **DOCUMENT DE RÉFÉRENCE (CODE 01-2510) – MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL – RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS – RÉOLUTION D'APPUI**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'APPUYER la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil dans sa demande d'approbation auprès du ministère des Transports du Québec de son *Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* visant à interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur tous les chemins publics municipaux compris sur le territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, et ce, pour les motifs suivants :

- La sécurité des citoyens est une priorité du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot;
- L'interdiction imposée par le *Règlement* n'empêche pas les camions et les véhicules-outils d'accéder au territoire de la ville de L'Île-Perrot;
- L'interdiction imposée par le *Règlement* n'entraîne aucune conséquence particulière sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/091 **PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES (CODE 01-2550) – 25^E ANNIVERSAIRE – REPAS PARTAGÉS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux billets de participation à l'évènement « 25 ans ça se fête! » des Repas partagés qui aura lieu au centre communautaire Paul-Émile-Lépine le 24 avril 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/092 **PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES (CODE 01-2550) – SOUPER ANNUEL DES MAIRES DE L'ÎLE PERROT – AGAIP**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de six billets de participation au Souper annuel des maires de l'île Perrot organisé par l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot qui aura lieu au centre Notre-Dame-de-Fatima le 13 mars 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 360 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires 02-131-00-310 et 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/093 **GESTION DES ASSURANCES (CODE 01-2600) – DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 16 mars 2010, une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec qui assure les risques de la Ville de L'Île-Perrot encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie à ce jour et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années à venir.

QUE la Ville demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Ville une réduction de prime de 10 % au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/094 **PROGRAMME GOUVERNEMENTAL (CODE 01-2790) – SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot souhaite se prévaloir du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

QUE la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

QUE la Ville autorise le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Éric Parna, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/095 SOUSSION SUR INVITATION RETENUE (CODE 01-7220) – APPEL D'OFFRES 2019-03 INV – BALAYAGE ET DÉSHÉRBAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2019-03 INV par lequel la Ville a demandé des soumissions pour le balayage et le désherbage de chaussée sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 27 février 2019, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat à Entretiens J.R. Villeneuve inc. visant le balayage et le désherbage de la chaussée pour l'année 2019 au taux horaire de 88 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 18 février 2019.

D'ACCEPTER l'offre faite par Entretiens J.R. Villeneuve inc., aux termes de l'article 4.3 « Soumission unique » du document d'appel d'offres, voulant que le taux horaire soumissionné soit maintenu mais que l'équipement utilisé pour les travaux de désherbage soit un modèle plus performant que celui soumissionné.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 32 336,15 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/096 SOUSSION SUR INVITATION RETENUE (CODE 01-7220) – APPEL D'OFFRES 2019-04 INV – ENTRETIEN DES TERRAINS DE SOCCER

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2019-04 INV par lequel la Ville a demandé des soumissions pour l'entretien des terrains de soccer situés sur le boulevard Don-Quichotte, près de la rue des Rosiers;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 25 février 2019, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat à Pelouse Santé inc. pour les travaux d'entretien des terrains de soccer au coût total pour trois ans de 34 725 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 24 janvier 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 36 456,91 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-750-00-527.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/097 **SOUSSION PUBLIQUE RETENUE (CODE 01-7520) – APPEL D’OFFRES 2018-09 PUB – RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA 23^E AVENUE – PHASE 1 : GAINAGE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT**

Madame la conseillère Gabrielle Labbé déclare qu’elle est susceptible d’être en conflit d’intérêt sur cette question. Conséquemment, elle s’abstient de voter.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2018-09 PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour le renouvellement des infrastructures de la 23^e Avenue, Phase 1 – Gainage d’aqueduc et d’égout;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 24 janvier 2019, puis l’analyse de leur conformité aux documents d’appel d’offres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat à Construction Camara (6742114 Canada inc.) pour les travaux de gainage d’aqueduc et d’égout dans le cadre de la phase 1 du projet de renouvellement des infrastructures de la 23^e Avenue, au coût de 869 754,29 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 24 janvier 2019, le tout conditionnellement à l’approbation du règlement d’emprunt numéro 689 par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 913 133,29 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d’emprunt numéro 689.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/098 **SOUSSION PUBLIQUE RETENUE (CODE 01-7520) – APPEL D’OFFRES 2018-10 PUB – RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA 23^E AVENUE – PHASE 2 : REMPLACEMENT D’AQUEDUC ET DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE**

Madame la conseillère Gabrielle Labbé déclare qu’elle est susceptible d’être en conflit d’intérêt sur cette question. Conséquemment, elle s’abstient de voter.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2018-10 PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour le renouvellement des infrastructures de la 23^e Avenue, Phase 2 – Remplacement d’aqueduc et de structure de chaussée;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 22 février 2019, puis l’analyse de leur conformité aux documents d’appel d’offres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat à Ali Excavation inc. pour les travaux de remplacement d'aqueduc et de structure de chaussée dans le cadre de la phase 2 du projet de renouvellement des infrastructures de la 23^e Avenue, au coût de 2 533 363,29 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 22 février 2019, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 689 par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 659 714,78 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 689.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19/03/099 SOUSSION PUBLIQUE RETENUE (CODE 01-7520) – APPEL D'OFFRES
2019-01 PUB – GAINAGE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DON-QUICHOTTE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2019-01 PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour le gainage d'aqueduc sur le boulevard Don-Quichotte;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 22 février 2019, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

ET RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour les travaux de gainage d'aqueduc sur le boulevard Don-Quichotte, au coût de 598 625 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 22 février 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 628 481,42 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 681.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19/03/100 SOUSSION PUBLIQUE (CODE 01-7520) – SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES
– AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE QUANTITÉ ADDITIONNELLE DE 225
TONNES MÉTRIQUES**

CONSIDÉRANT que l'hiver 2018-2019 s'avère exceptionnel au niveau des conditions météorologiques;

CONSIDÉRANT qu'une quantité additionnelle de sel est nécessaire pour maintenir la sécurité sur l'ensemble du réseau routier municipal d'ici la fin de la présente saison hivernale.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'une quantité additionnelle de 225 tonnes métriques de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) de Sel Warwick inc. au coût, avec transport, de 106 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 25 039,52 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-330-00-622 et le surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/101 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES – DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 9 février au 8 mars 2019 telles que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du Règlement sur la délégation de pouvoir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/102 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – BOURSES POUR LA REMISE DES DIPLÔMES DES FINISSANTS 2019

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'ACCORDER un don de 500 \$ à la Commission scolaire des Trois-Lacs visant à attribuer quatre bourses de 125 \$ chacune lors de la remise des diplômes des finissants de l'école secondaire du Chêne-Bleu qui aura lieu le 26 juin 2019.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/103 COMPTES À PAYER (CODE 04-3750) – DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – FÉVRIER 2019

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de février 2019 totalisant 4 345 468,86 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/104 **ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – POTAGERS SURÉLEVÉS – SERVICE DE L'HORTICULTURE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de six bacs *Le Campagnard* et de six bacs *Le Polyvalent* de l'entreprise Une touche de bois (Gestion Daoust & Bouchard inc) au coût total de 5 124 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 12 février 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 379,56 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-750-20-640.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/105 **RÈGLEMENT NUMÉRO 676-4 (CODE 07-2500) – TARIFICATION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Madame la conseillère Karine Bérubé, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 676-4 modifiant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville;
- dépose le projet du règlement numéro 676-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 676 établissant une tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville ».

19/03/106 **RÈGLEMENT NUMÉRO 689 (CODE 07-2500) – EMPRUNT – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA 23^E AVENUE – ADOPTION**

Madame la conseillère Gabrielle Labbé déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question. Conséquemment, elle s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ont été respectées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 689 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 846 000 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la 23^e Avenue, entre le boulevard Perrot et le boulevard Don-Quichotte ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/107 ENTENTE (CODE 07-7000) – NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – ORGANISATION D'UNE FÊTE COMMUNE – ANNÉE 2019

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville de L'Île-Perrot, l'entente à intervenir avec Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot relativement à l'organisation et à la tenue d'une fête commune qui se déroulera le 12 et le 13 juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/108 ENTENTE (CODE 07-7000) – NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT – ORGANISATION D'UN MARCHÉ PUBLIC – ANNÉES 2019 À 2023

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville de L'Île-Perrot, l'entente à intervenir avec Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Marché des saveurs de l'Île Perrot, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, relativement à l'organisation d'un marché public.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/109 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – AQUA DATA – DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC – ANNÉE 2019

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services professionnels, pour l'année 2019, à Aqua Data inc. visant à établir un diagnostic du réseau d'aqueduc de la Ville par l'inspection et l'analyse de 319 bornes d'incendie, au coût de 10 590,80 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 22 novembre 2018.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 119,02 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-413-00-521.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/110 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – AQUA DATA – PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL – ANNÉE 2019

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services, pour l'année 2019, à Aqua Data inc. pour l'exécution sur le terrain du programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable de la Ville, au coût de 20 175 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 22 novembre 2018.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 21 181,23 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-413-00-527.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/111 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – ÉMONDAGE GABRIEL VAILLANCOURT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE EN BORDURE DE RUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services à Émondage Gabriel Vaillancourt (9354-4534 Québec inc.) visant les travaux d'arboriculture en bordure de rue sur le territoire de la Ville, au coût de 7 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 24 février 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 874,06 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-750-20-458.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/112 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – LAGACÉ ÉLECTRIQUE – DÉCORATIONS DE NOËL – ANNÉE 2019

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services, pour l'année 2019, à Lagacé Électrique inc. pour l'enlèvement, l'entreposage et l'installation des décorations de Noël de la Ville, au coût de 18 300 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 22 février 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 19 212,71 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-522.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/113 RÈGLEMENT NUMÉRO 666-8 (CODE 07-2500) – ZONAGE – MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-27 – AJOUT DE L'USAGE « SERVICE DE GARDERIE » – ADOPTION

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ont été respectées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 666-8 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-27 ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/114 **SIGNALISATION (CODE 20-3420) – CIRCULATION LOCALE SEULEMENT – SECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇOIS-PERROT**

CONSIDÉRANT la demande d'analyse d'une problématique de circulation et la pétition des citoyens en faveur de la demande voulant que le secteur de l'école François-Perrot soit ouvert à la circulation locale seulement durant les heures de pointe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

DE REJETER la demande de circulation locale dans le secteur de l'école François-Perrot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/115 **DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 11-17, 1^{RE} AVENUE NORD – LOTS PROJÉTÉS 6 274 263 ET 6 274 264 (LOT ACTUEL 1 575 430) – DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de deux futures habitations bifamiliales jumelées sur les lots projetés 6 274 263 et 6 274 264 (11 à 17, 1^{re} Avenue Nord), ayant pour objet d'autoriser :

- Que le futur bâtiment principal sur le lot projeté numéro 6 274 263 soit situé à 7,25 mètres de la ligne arrière au lieu de la distance minimale de 9 mètres;
- Que le futur bâtiment principal sur le lot projeté numéro 6 274 264 soit situé à 7,20 mètres de la ligne arrière au lieu de la distance minimale de 9 mètres;
- Que les galeries en cour avant soient situées à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre;
- Que l'empiètement des espaces de stationnement en façade du bâtiment soit de 54 % au lieu de l'empiètement maximal de 30 %;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 21 février 2019;

CONSIDÉRANT que les critères et les conditions prescrits au Règlement sur les dérogations mineures sont respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

D'ACCORDER les dérogations mineures à l'égard des deux futures habitations bifamiliales jumelées sur les lots projetés 6 274 263 et 6 274 264 (11 à 17, 1^{re} Avenue Nord) telles que présentées au préambule de la présente résolution, avec les conditions suivantes :

- Que les deux espaces de stationnement soient composés de deux bandes de pavé-uni d'une largeur de 1 mètre chacune le long des espaces de stationnement;
- Qu'une clôture mitoyenne conforme à la réglementation soit installée sur la ligne arrière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/116 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 11-17, 1^{RE} AVENUE NORD – ZONE H-05 – PIIA – CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS BIFAMILIALES JUMELÉES

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la construction de deux habitations bifamiliales jumelées de deux étages sur les lots projetés 6 274 263 et 6 274 264 (11-17, 1^{re} Avenue Nord) situés dans la zone H-05;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 13 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de construction de deux habitations bifamiliales jumelées de deux étages sur les lots projetés 6 274 263 et 6 274 264 (11-17, 1^{re} Avenue Nord) tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/117 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 23, BOULEVARD PERROT NORD – ZONE H-05 – PIIA – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL ISOLÉ DE SIX LOGEMENTS

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements sur le lot 1 575 432 (23, boulevard Perrot Nord) situé dans la zone H-05;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 13 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que l'objectif numéro 2 du règlement prévoit de favoriser l'harmonisation architecturale des bâtiments érigés dans la zone;

CONSIDÉRANT que le critère 5 dudit objectif, lequel se lit comme suit, n'est pas respecté :

« Les matériaux utilisés s'agencent bien entre eux et avec ceux des bâtiments voisins. De plus, les couleurs de ces parements s'harmonisent bien avec celles du bâtiment et des bâtiments voisins. »

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements sur le lot 1 575 432 (23, boulevard Perrot Nord), avec la condition suivante :

- Que les matériaux du mur latéral gauche soient revus afin d'intégrer un agencement avec de la maçonnerie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/118 **DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 212, 3^E AVENUE – ZONE H-39 – MODIFICATION DU PIIA – MODIFICATION ARCHITECTURALE À LA NOUVELLE HABITATION TRIFAMILIALE ISOLÉE**

CONSIDÉRANT qu'un PIIA relatif à la demande de permis de construction d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 1 578 369 (212, 3^e Avenue) a été approuvée à la séance du conseil du 10 avril 2018 par la résolution 18/04/146;

CONSIDÉRANT que le requérant a déposé une demande de modification architecturale qui consiste à modifier les revêtements extérieurs du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le 13 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA révisé aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le PIIA révisé est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de modification architecturale relative à la nouvelle construction résidentielle sise sur le lot 1 578 369 (212, 3^e Avenue).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions et invite les personnes présentes à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 10 à 20 h 30.

19/03/119 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT